



Le Tampon, le 2 septembre 2018

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE TABLE

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

DATE : samedi 1er septembre 2018

LIEU : Maison des Sports, CROS de La Réunion, 1 route de la Digue, 97490 Ste
CLOTILDE

HORAIRE : 14 h.

1. Ouverture de l'assemblée générale

Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrta.re

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Adresse Siège social
1, route de la Digue
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrtt.re

Page Facebook

M. Patrick LUSTREMANT, Président de la commission nationale des statuts et règlements et représentant la Fédération Française de Tennis de Table, dirige la séance, comme annoncé dans la convocation aux clubs. M. Adolphe PEPIN, représentant du CROS est présent.

M. LUSTREMANT rappelle que les Outremers font partie intégrante de l'organisation fédérale, au même titre que n'importe quelle ligue métropolitaine, et qu'à ce titre ils ne bénéficient d'aucun traitement particulier.

Il rappelle les principes d'un bon déroulement de l'AG :

- Seuls peuvent intervenir les délégués des clubs possédant un droit de vote ;
- Pour les autres personnes présentes, elles ont le droit d'assister à l'AG (application de l'article 3 du règlement intérieur fédéral) mais ne peuvent pas intervenir.

M. LUSTREMANT vérifie les mandats des représentants des clubs et lit la liste des personnes désirant assister aux débats :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| • PEPIN Adolphe - CROS | • LUSTREMANT Patrick - FFTT |
| • AH-YIONNE Elodie - SMTT | • COLLET Loïc - SMTT |
| • MAILLOT Sébastien - SMTT | • BERTHIER Frédéric - AOR |
| • METE Kim - TTSP | • LAW-DUNE Tom - AOR |
| • MOUQUET Christophe - TTT | • SELLY Jean-Bernard - AOR |
| • ALLIOT-MICHOUX Isabelle - AOR | • ROBY GERARD Lucienne - CDDT |
| • JACQUES Jean-Marc - COM/CIT | • SAVRIAMA Olivier - AOR |
| • DIGARD Sébastien - AOR | • HA-SUM Mickaël - AOR |

Agrément Ministériel

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Code APS

Aucune objection n'ayant été soulevée par les délégués présents, ces personnes peuvent assister à l'AG.

Décompte du nombre de voix :

AIGLONS D'ORIENT : 5 voix

CLUB DIONYSIEN TENNIS DE TABLE : 2 voix

CLUB OMNISPORT LA MONTAGNE : 2 voix

PETITE ILE CLUB PONGISTE : 2 voix

SAINTE MARIE TENNIS DE TABLE : 4 voix

SAINTE SUZANNE TENNIS DE TABLE : 2 voix

TAMPON TENNIS DE TABLE : 5 voix

TENNIS DE TABLE SAINT PIERRE : 3 voix

Soit 8 associations représentées et 25 voix.

Lecture de l'ordre du jour :

- Pointage et vérification des mandats
- Approbation du procès-verbal de l'AG Extraordinaire du 23 juin 2018
- Élection du Comité Directeur
- Élection du Président et des délégués FFTT
- Rapports des travaux de la Commission interne transitoire sur la période de transition : financier, de gestion, sportif
- Questions diverses

2. Approbation du procès-verbal de l'AG Extraordinaire du 23 juin 2018

M. LUSTREMANT rappelle que les représentants des clubs ont reçu le document et demande s'il y a des remarques ou objections concernant ce compte-rendu. Aucune remarque n'est effectuée par les représentants des clubs présents.

Vote sur le PV à main levée :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le PV de l'AG Extraordinaire du 23 juin 2018 est adopté.

3. Election du comité directeur

M. LUSTREMANT rappelle la chronologie des faits amenant à la validation ou non de la candidature des personnes l'ayant demandée :

- Appel à candidature par courrier (date limite le 10 août) ;
- Vérification de la validité des candidatures par la commission électorale présidée par Marcel Retailleau ;

- Les candidatures des personnes non licenciées à la date limite de candidature ont été déclarées non valables : 18 non licenciés au moment de la vérification et 1 candidature arrivée 2 jours trop tard.

Présentation simplifiée des candidats puisque l'ensemble des participants se connaissent.

AH SUM Mickaël
 AH YIONNE Elodie
 BERTHIER Frédéric
 DIGARD Sébastien
 DUBOURDIEU Marc
 ETHEVE Annaëlle
 HAMEREL Laurent
 LAW DUNE Tom
 LAW WUN Erik
 METE Kim
 ALLIOT-MICHOUX Isabelle
 MAILLOT Sébastien
 MOUQUET Christophe
 PAYET Nathan
 SAVRIAMA Olivier
 RASANDISONA Manandraibe
 ROBY GERARD Lucienne
 SELLY Jean-Bernard

Selon les statuts de la Ligue datant de 2012 les attendus au niveau de la composition des candidats est respectée : médecin, féminines, arbitre en activité, jeunes de moins de 26 ans, Brevets d'Etat.

A noter que lors de la prochaine Assemblée Générale, une élection complémentaire devra être organisée pour 6 postes afin de compléter à 24 le Comité Directeur.

M. LUSTREMANT rappelle le fonctionnement du scrutin uninominal à un tour.

Les représentants de club votent à bulletin secret.

M. LUSTREMANT suspend la séance afin de procéder au dépouillement des bulletins.

M. LUSTREMANT annonce le résultat du vote. **Chacun des 18 candidats obtient 23 voix sur 25. Ils sont donc tous élus au Comité Directeur.**

M. LUSTREMANT suspend la séance pour permettre la réunion des nouveaux élus afin qu'ils proposent

- Un(e) Président(e),
- 3 délégués titulaires de la ligue aux AG de la FFTT,
- 3 délégués suppléants de la ligue aux AG de la FFTT ;

4. Election du Président de la ligue

Après délibération, Manandraibe RASANDISONA annonce la décision du Comité Directeur

« Le comité directeur nouvellement élu propose à l'AG la candidature de Isabelle ALLIOT-MICHOUX comme Présidente de la ligue de La Réunion »

L'Assemblée Générale vote à bulletin secret pour désigner la Présidente de la LRTT.

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 25

Après dépouillement :

OUI : 23

NON : 2

Abstentions : 0

4/6

Isabelle ALLIOT-MICHOUX est élue Présidente.

Elle prend la place de M. Patrick LUSTREMANT pour la suite de la séance.

Mme ALLIOT-MICHOUX remercie toutes les personnes présentes. Elle sait pouvoir compter sur une équipe dynamique.

Son premier combat sera de rassembler, donner envie de rejouer avec plaisir aux licenciés, sans oublier l'échéance sportive phare de l'année 2019 : les JIOI.

La présidente remercie la FFTT et le délégué de la CIT qui ont pris en charge la gestion de la Ligue qui avait perdu ses délégations. Plusieurs responsables de clubs ont également apporté leur aide dans cette tâche.

L'ambition est bien de relever la Ligue et redresser surtout les finances. La LRTT pourra s'appuyer sur la Jeunesse et Sport (dossier subvention inespéré).

Puis les efforts iront vers les clubs et la création de nouveaux. Il faut remettre du sens dans le développement du tennis de table dans l'île.

5. Elections des 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants aux AG de la FFTT

M. LUSTREMANT rappelle les prérogatives des délégués d'Outremer lors des AG et la différence par rapport aux délégués métropolitains.

Candidatures proposées pour les titulaires :

- Isabelle ALLIOT-MICHOUX
- Erik LAW WUN
- Marc DUBOURDIEU

Candidatures proposées pour les suppléants :

- Sébastien DIGARD
- Laurent HAMEREL
- Manandraibe RASANDISONA

L'Assemblée Générale vote à bulletin secret pour désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants.

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :25

Après dépouillement :

OUI : 25

NON : 0

Abstentions :

Les délégués titulaires sont :

- Isabelle ALLIOT-MICHOUX
- Erik LAW WUN
- Marc DUBOURDIEU

Les délégués titulaires suppléants sont :

- Sébastien DIGARD
- Laurent HAMEREL
- Manandraibe RASANDISONA

5/6

6. Rapports de la Commission interne transitoire

Patrick LUSTREMANT rappelle le pourquoi de la suspension des délégations de la ligue.

Lecture des différents rapports de la CIT.

6.1 Sportif (J.L. Guillot, F. Lapicque, P.Lustremant, M.Vicens – M. Dubourdieu)

Elaboration d'un document précisant les modes de sélection aux Jeux des Iles de l'Océan Indien.

- Historique : jury d'appel fédéral lors des sélections en 2007
- Rigueur dans la rédaction du mode de sélections

Validation des résultats du championnat par équipes 2017-2018 avec 1 litige examiné : dernière journée de régionale 3 opposant Saint-Pierre 2 à Cressonnière 3

Réalisation des poules du championnat par équipes 2018-2019.

Il est nécessaire de dissocier la partie affiliation de la partie sportive. Les clubs non affiliés peuvent indiquer le nombre d'équipes qu'ils engagent **mais ont une semaine pour régulariser leur situation auprès de la FFTT**. Et ce avant la première journée de championnat. But : ne pas pénaliser les joueurs.

6.2 Financier (F. Lapicque, T. Chevalier, D. Malet – J.M. Jacques)

La ligue n'avait effectué aucun règlement des licences à la FFTT au titre des années 2016/2017 et 2017-2018.

- Recherche du montant théorique (licences, affiliation, ...) dû à la FFTT ;
- Etablissement d'une facture pour chacun des clubs avec soit le paiement des sommes dues, soit la justification du paiement effectué.

6.3 Gestion (F. Lapicque, P. Lustremant – J.M. Jacques)

- Ouverture des droits dans SPID permettant la ré-affiliation (article I.103 des règlements administratifs : cotisations payées avant le 10 juillet) puis la prise de licence (article II.101.1 affiliation préalable à la prise de licence) après paiement ou justification.
- 9 clubs sur 12 sont réaffiliés à ce jour (hors STELLA, CRESSONNIERE, A2P)

La FFTT est présente pour répondre aux questions et apporter des solutions (aide) aux clubs.

Remarque : les statuts demandent la nomination d'un commissaire vérificateur aux comptes (dirigeant de club, licencié, comptable, ...). Il vérifie chaque année les comptes et atteste de la justesse et de la sincérité. Sa nomination devra intervenir lors de la prochaine assemblée générale.

7. Question(s) diverse(s)

6/6

Portée par le club du Tampon TT : *Réviser et mettre à jour les règlements sportifs « Réunion » en s'appuyant sur les règlements sportifs fédéraux afin qu'ils soient appliqués pour la saison 2019/2020.*

Appui de la FFTT sur les nouveaux textes.

Avant de la clôture des débats, Mme ALLIOT-MICHOUX tient à avoir une pensée pour Jean-René BALBINE qui nous a malheureusement quitté récemment. Elle salue son action et son engagement pour le tennis de table depuis de très très nombreuses années

M. PEPIN : s'associe à la pensée pour Jean-René BALBINE. Ce dernier faisait partie du CROS.

Le CROS se félicite que la Ligue reparte sur de bonnes bases. Le CROS travaille pour que les sélections voyagent dans les meilleures conditions aux prochains JIOI et espère que le tennis de table apportera de bons résultats.

La séance est levée à 16 h.

La Présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX

Le représentant fédéral



Patrick LUSTREMAN